



Paris, Avril 2018

ORANGE BUSINESS SERVICE

EQUANT THIS IS THE END

OBS se porte plutôt bien, T. Bonhomme a déclaré qu'il s'agissait «des meilleures performances du secteur»... Et lors d'une présentation au CGE (Comité Groupe Européen) en tout début 2018, il affirmait : «Les perspectives sont favorables pour atteindre les ambitions Essentiels2020».

Des nouvelles réorganisations s'ajoutent pour booster encore un peu plus cette embellie dans un projet dit « de simplification » :

EQUANT EST DONC FUSIONNÉ/ABSORBÉ DANS ORANGE SA ET LES SALARIÉ-ES TRANSFÉRÉ-ES DANS SCE.

UNE NÉGOCIATION EN AMONT

Une négociation d'adaptation des garanties collectives du personnel d'Equant se déroule actuellement.

À compter du 1er juillet, les salarié-es seront soumis aux règles collectives d'Orange SA, les contrats de travail transférés automatiquement.

Il faut donc comparer, adapter et prévoir des compensations quand il y a «du moins disant». L'entreprise parle de «compensations adéquates».

SUD revendique des compensations justes !

SUD, comme d'autres organisations, souhaitent un réexamen du statut collectif pour Orange SA pour faire évoluer les droits de l'ensemble des personnels. La direction a déclaré qu'il n'y a pas lieu à réviser.

RÉGIMES HORAIRES

Le régime horaire pour les non cadres et cadres (intégrés ou COP pour Orange) reste à 38h. Le forfait jours passera pour les CEA à 207 jours (il est de 209 chez Equant).

LES CONGÉS

Les CP sont de 29 jours chez Equant et de 25 chez Orange SA. Les JTL pour les Non Cadres et Cadres dit COP (18 et 17 pour Orange SA). Ils sont 20 pour les cadres en CEA.

**#Aujourd'hui
Et Demain,
Nos Droits!**

Il n'y a plus de jours de fractionnement chez Orange SA. **Un différentiel de jours sera compensé avec intégration dans le salaire fixe, pour l'instant la boîte propose :**

- 7 jours pour les Non Cadres et Cadres COP, 4 pour les CEA sauf pour les Cadres en bande F qui auront un jour et 8,5 pour les salarié-es du Service Permanent (HAC 34).
 - 4 jours de trimestrialisation seront intégrés dans le salaire de base pour le personnel en bande D.
- Le taux de compensation pose problème.

PRISE DES JOURS DE CONGÉ

Des mesures dérogatoires sont prévues pour gérer le nombre important de congés. Entre 10 et 25 jours pourront être transférés à Orange SA et être pris le 31 décembre 2020 au plus tard.

Equant	Orange SA
Acquisition : CP = juin N à mai N+1 / RTT = année civile Prise : CP = mai N+1 jusqu'au mai N+2 (dérogation jusqu'au 31/08/N+2) / RTT = année civile (dérogation forfaits jours : 31/03/N+1) Journée de solidarité : réduction d'un JRTT	Acquisition : CA / JTL = année civile Prise : CA = janvier N jusqu'au 31 mai N+1 (obligation de prendre 3 semaines dans l'année N) / JTL = année civile (dérogation légale CEA : 31/03/N+1) Journée de solidarité : réduction d'un JTL

Pour le solde restant, il est prévu une compensation. La demande devra être faite auprès de la DRH, au plus tard le 31 mai 2018. Les RTT acquis sur Equant ne pourront pas être basculés sur Orange SA mais compensés selon le même principe que pour les congés et/ou transférés sur un CET.

Pour l'instant le calcul de la compensation n'est pas satisfaisant

sudptt@sudptt.fr

@sudptt.orange   @Sudptt_Orange

www.sudptt.org

Fédération des activités postales et de télécommunications

RÉMUNÉRATION ET BONUS

La direction garantit le maintien du salaire de base net.

Les salarié-es bénéficiant d'une part variable se verront appliquer la part variable en vigueur à Orange SA.

La direction précise que "pour 80% des salarié-es leurs taux cibles de PVM seront augmentés". Pour les autres, le différentiel sera intégré dans le salaire de base brut.

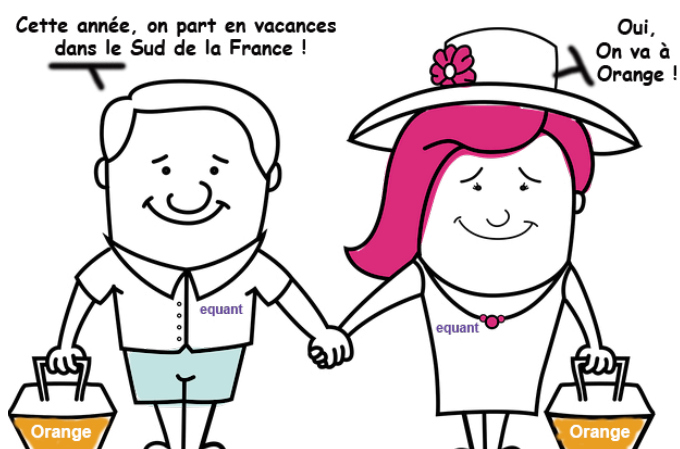
SANTÉ, PRÉVOYANCE

La répartition des cotisations pour la Prévoyance et la Santé sera modifiée : 60% part employeur et 40% part salarié. «L'ajustement du salaire net de base sera garanti» lors du transfert.

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

La répartition des cotisations sera redéfinie : 66,66% part employeur et 33,34% part salarié.

«L'ajustement du salaire net de base sera garanti».



LE PERE

Pas de PERE chez Orange SA mais le PERCO.

À titre de compensation des différences pour les bénéficiaires du PERE, un dispositif de sortie est prévu :

- Intégration dans le salaire annuel de base brut de la cotisation patronale (calculée selon la classification) et déduite de l'abondement PERCO soit 500€.
- Le salaire net de base sera également majoré de la part de la cotisation salariée.

ASTREINTE, INTERVENTIONS PROGRAMMÉES, SUPPORT, TRAVAUX POSTÉS

Les primes non existantes chez Orange seront intégrées dans le salaire brut annuel pour les salarié-es réalisant des astreintes, des interventions programmées, support technique ou travaux postés.

SERVICE PERMANENT

Pour les salarié-es de la Supervision 24/7, un différentiel entre le montant des primes et majorations d'heures Equant payé en 2017 et l'estimation des compensations d'Orange SA.

SUD revendique la revalorisation de l'indemnisation des astreintes et prime CPEP (24/24) d'Orange SA. Nous avons écrit à la direction en ce sens.

FONCTIONNAIRES DÉTACHÉ-ES

Tous les fonctionnaires seront reçus afin de faire un point sur leur situation. Et le choix sera donné pour soit rester sur la position de détachement interne Orange SA soit demander le retour en position normale d'activité (PNA).

Un accompagnement spécifique des fonctionnaires Equant est prévu celles et ceux qui sont en bande F de 55 ans et plus, au regard de leur situation particulière, au vu de leur future retraite.

Idem pour les fonctionnaires détachés de bande D, Dbis, E.

MUTUELLE CONJOINT

La mutuelle d'Orange ne couvre pas les conjoints. Une compensation de 40€ p/mois sera intégrée dans le salaire annuel brut de base est ≤ à 45 000€ ou 30 € s'il est supérieur.

LES IRP

Equant disparaissant, les mandats tombent. La direction envisage "pour la continuité de représentation des salarié-es" une situation provisoire en attendant les prochaines élections de 2019 d'Orange SA.

La direction propose la nomination "d'expert-es" aussi bien en CHSCT qu'en DP sur des établissements de SCE.

Il serait pourtant plus simple de rattacher pour l'instant tous les salarié-s d'Equant sur un même établissement avec la poursuite des mandats actuels...



SUD APPELLE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL À EXPRIMER SON MECONTENTEMENT !

#Aujourd'huiEtDemain,NosDroits!